

Plan d'aide bâtiment

Les grandes lignes des aides existantes.

Beaucoup de subtilités, nous contacter pour avoir plus de précisions.



Aides PCAE (Plan de Compétitivité d'Adaptations des Exploitations Agricoles)



ANNEXE 1 : CRITERES DE SELECTION

CRITERES		nb de points
Type d'installation	Agriculteur à titre principal	20
Nouvel installé ou JA	Au moins un nouvel installé ou un JA de moins de 40 ans	50
Zone : Enjeu eau (si le projet concerne de la gestion d'effluents et/ou MAN)	ZV	50
	Zone à enjeu eau - contrat territorial	35
Zone : autre	Zone de plaine	10
	Zone de piémont et zone défavorisée simple	15
	Zone de montagne	20
Filière innovante	S3 (engraissement, ...)	10
	Œufs santé	10
SIQO (filière objet du projet)	Production sous SIQO (hors bio)	15
	Contractualisation éleveur / céréalier	10
	Production en Agriculture Biologique	20
Construction	Construction/extension	20
Agro écologie	HVE, apiculture, GIEE (adhésion et mise en œuvre des pratiques)	10

Réalisation d'un diagnostic global d'exploitation	réalisation sans suivi des préconisations	15
	réalisation et suivi des préconisations	20
Autonomie protéinique locale	bénéficiaire de l'aide PAC à la production de légumineuses/protéagineux/soja	10
Qualité de la production de l'alimentation	séchage en grange	20
Fréquence des dossiers pour ce porteur (dossier programmé 2007-2014 de + de 15000€, avec ou sans FEADER, ou dossier programmé 2015-2020 de + de 10 000€)	Dernier dossier programmé sur l'année civile n ou n-1	0
	dernier dossier programmé sur l'année civile n-2 à n-4	40
	dernier dossier programmé sur l'année civile n-5 ou avant (ou pas de dossier à ce jour)	60
Projet collectif	Projet collectif (association constituée d'au moins 2 agriculteurs)	20
Gestion des sinistres		100

Les projets ayant totalisé un nombre de points inférieur à 120 ne seront pas sélectionnés.



Modalités de soutien

- Projets de plus de 30 000 €

		Valeur
Taux de base		15%
Modulations <i>Cumul limité à 25 %</i>	Production sous SIQO	6 %
	Séchage du fourrage en grange	6 %
	Bénéficiaire d'une aide à la légumineuse	3 %
	Nouvel installé *	6 %
	Constructions bois	3 %
	Consult. CAUE et suivi préconis.	3 %
	Construction neuve et extension	3 %
Majorations <i>Cumul limité à 25 %</i>	JA*	5 %
	Montagne	10 %
	ZDS/Piémont	5 %
	Agri. Biol.	10 %
	MAEC	10 %
	GIEE	10 %
	Structure collective	5 %

Nouvel Installé :

installé depuis moins de 5 ans avec ou sans aides

Jeune Agriculteur :

installé depuis moins de 5 ans
- de 40 ans au dépôt du dossier
projet dans le PE



www.auvergne.fr



Eligibilité :

250 000 €HT par associé, déplafonné pour les GAEC (100 000 €HT par associé à partir du 4^{ème})

La mise aux normes et la gestion des effluents ne sont pas éligibles sauf exception.

Aides PCAE



▫ Priorités : bâtiments, conditions de travail, performance énergétique, qualité environnementale

Les investissements éligibles peuvent concerner :

- une construction neuve,
- une extension d'un bâtiment existant,
- l'aménagement d'un bâtiment existant (restructuration d'un atelier ou création de places de logement),
- la rénovation d'un bâtiment existant pour améliorer la performance énergétique et/ou les conditions de travail ou diminuer l'impact environnemental,
- l'acquisition d'équipements visant à améliorer la performance énergétique et/ou les conditions de travail et/ou à diminuer l'impact environnemental.

Aides PCAE



▫ Pour réaliser le dossier de demande les pièces les plus longues à obtenir sont en général :

- - le permis de construire s'il y a lieu
- - 2 devis par corps de métier (*exemple 2 devis maçonnerie, 2 devis tubulaire,...*).

Si un devis est supérieur à 90000 € il faudra 3 devis

Exemple: devis charpente couverture 100000 € il faut 3 devis de charpente couverture et si la maçonnerie 50000 € il faut 2 devis de maçonnerie

- - un accord bancaire de principe
- - d'autres pièces sont demandées mais ne sont pas précisées dans ce diaporama

ATTENTION : les travaux ne doivent pas avoir débuté avant de réaliser une demande de subvention bâtiment

Aides PCAE



- Nous contacter pour tous renseignements 04 71 45 55 38.
- Nous pouvons vous accompagner du dépôt de la demande de subvention au paiement du solde.
- Le service bâtiment peut également réaliser le permis de construire et faciliter l'obtention de devis.